

## Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2019-0086**

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché pour le produit biocide **SPECIAL FOURMIS**,*

*de la société*

COMPO FRANCE SAS

*enregistrée sous le numéro*

BC-YS061039-06

*Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) N°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande,*

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est retirée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le

**16 SEP. 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Informations générales sur le produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SPECIAL FOURMIS
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	COMPO FRANCE SAS
	Adresse	ZONE INDUSTRIELLE 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE FRANCE
Numéro de demande	BC-YS061039-06	
Type de demande	Retrait d'une autorisation sur demande du détenteur (NA-CCL)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0086	

### 2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Lambda-cyhalothrine	Masse de réaction de (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl(1S,3S)-3-[(Z)-2-chloro-3,3,3 trifluoropropenyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate and (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-[(Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoropropenyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (1:1)	Substance active	91465-08-6	415-130-7	0,05

#### 2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)

#### 2.3. Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

### 3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	à la date de signature de la décision
Date de fin d'utilisation des stocks existants	à la date de signature de la décision